Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation biologique spécialisée en bovins laitiers

Dernière mise à jour : 04 décembre 2023

Cette fiche aborde la rentabilité de l’exploitation en production biologiques spécialisée en bovins laitiers. Faisant suite à la présentation des produits et des charges de cette exploitation, sont analysées, en procédant par étape, les évolutions de la marge brute, de l’excédent brut et des revenus. Ces analyses utilisent les données provenant du réseau comptable de la Direction de l’Analyse économique agricole [DAEA].

Au départ d’une marge brute de l’ordre de 46,2 €/100 l de lait, l’exploitation spécialisée en bovins laitiers obtient un excédent brut proche de 44,3 €/100 l de lait et un revenu agricole de presque 36 €/100 l de lait. Ces valeurs sont exceptionnellement hautes et montrent une véritable amélioration par rapport à 2021.

En 2022, la marge brute de l’exploitation biologique spécialisée en bovins laitiers explose

La marge brute traduit l’efficacité avec laquelle l’exploitation génère des produits au moyen de ses charges opérationnelles affectées. En 2022, elle est de 46,2 €/100l de lait (49,99 €/100l de lait avec les travaux par tiers non compris dans les charges).

Alors que la marge brute est stable depuis plusieurs années, on observe une réelle augmentation en 2022. Elle résulte d’une augmentation exceptionnelle du prix du lait en 2022. En 2016, le prix du lait étant au plus bas, la marge brute de l’exploitation était faible.

Calcul de la marge brute en 2022

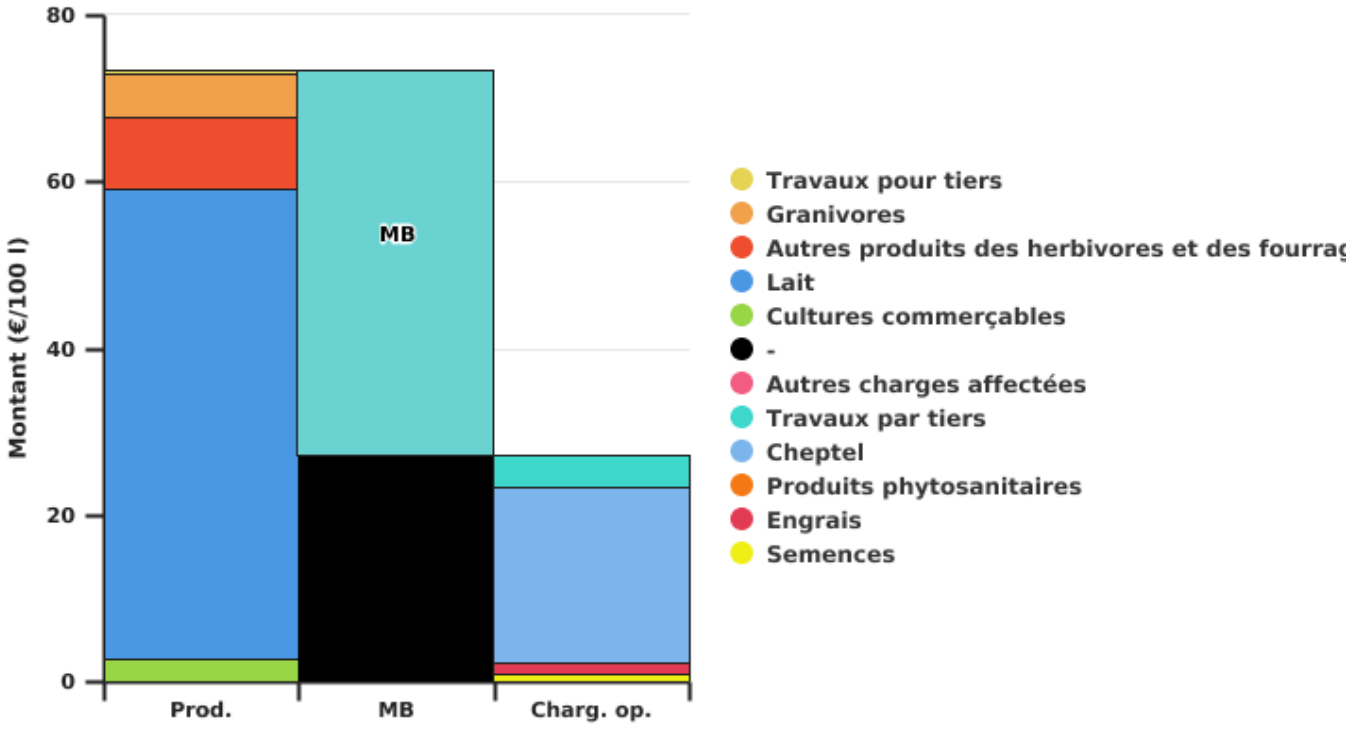

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & OPW_SPW_ARNE

© SPW - 2023

Evolution de la marge brute de l'exploitation wallonne spécialisée en bovins laitiers par 100 L l de lait

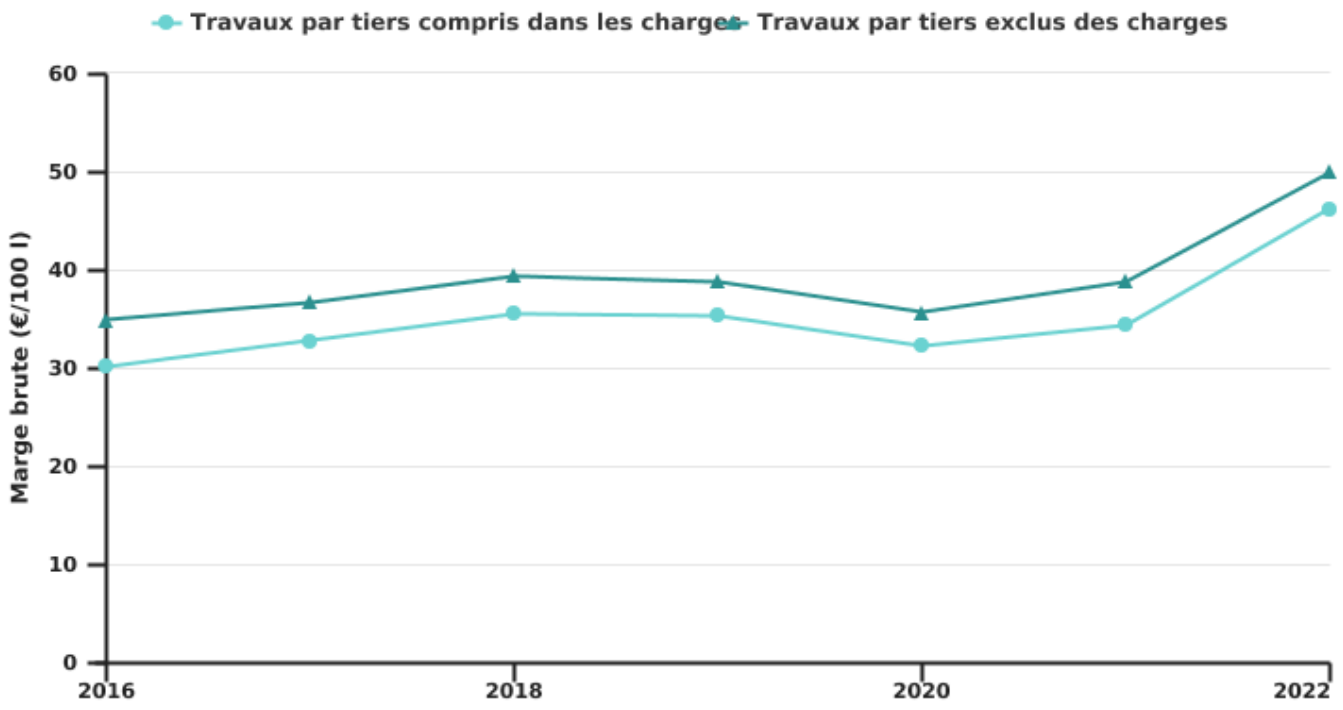

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

L’évolution de l’excédent brut d’exploitation [EBE] est très similaire à celle de la marge brute

L’excédent brut d’exploitation est le résultat de la soustraction des charges réelles de l’exploitation (hors amortissements et intérêts) au total des produits des activités (produits exceptionnels non compris) et des aides récurrentes. Il doit permettre de rémunérer la main d’œuvre familiale et de financer les investissements. L’excédent brut de l’exploitation spécialisée en bovins laitiers, exprimé par 100 litres de lait, atteint en 2022 une valeur de 44,3 €.

A la différence de la marge brute, l’excédent brut d’exploitation prend en considération les aides ainsi que les charges fixes réelles. Etant donné que les éléments cités évoluent lentement dans le temps, on observe un parallélisme dans l’évolution de ces deux indicateurs de rentabilité.

Depuis 2016, l’exploitation biologique spécialisée en bovins laitiers a un excédent brut très stable proche d’une valeur de 33,9 €/100 l de lait. En 2022, l’excédent brut augmente d’environ 30%,

principalement suite à l'augmentation du prix du lait. Par ailleurs, on observe une marge brute et un excédent brut assez similaire. Cela veut donc dire que les aides et les autres produits permettent de rembourser les charges de structure.

Calcul de l'excédent brut d'exploitation en 2022

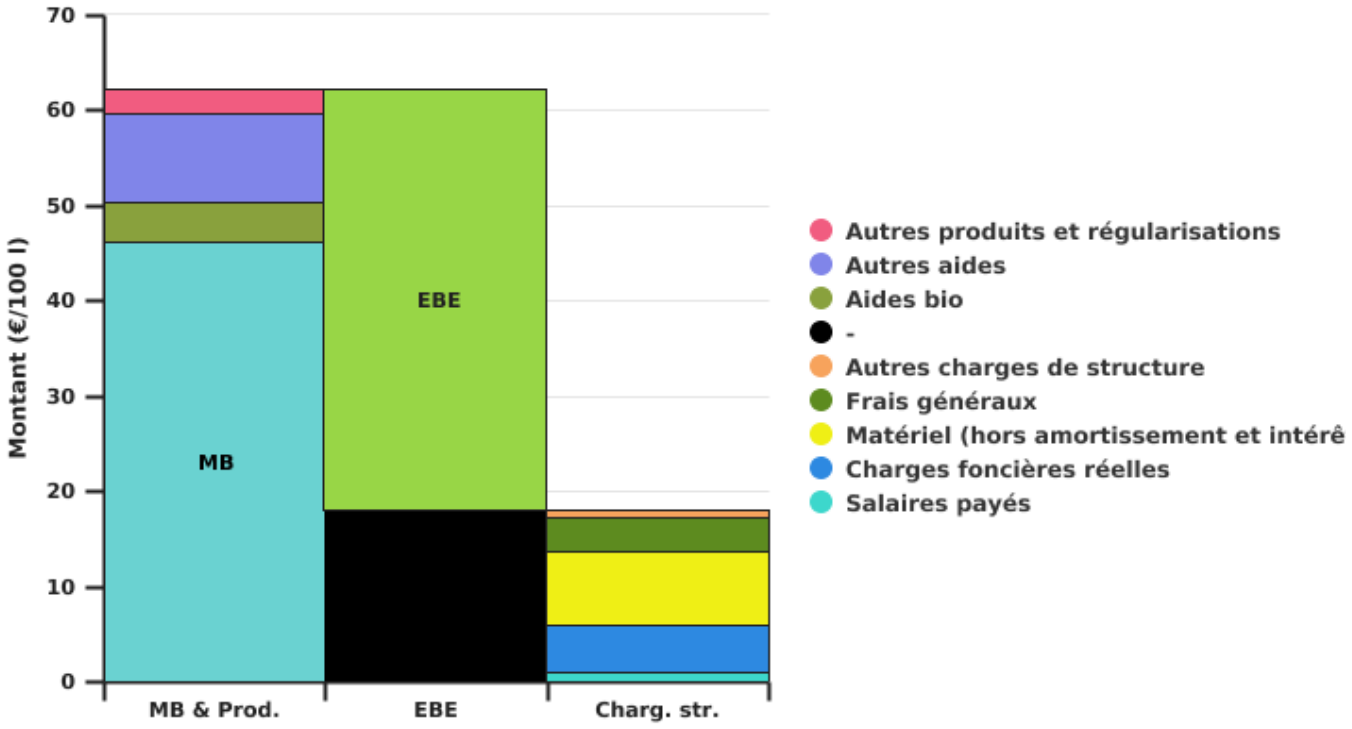

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Evolution de l'excédent brut de l'exploitation wallonne spécialisée en bovins laitiers par 100 litres de lait

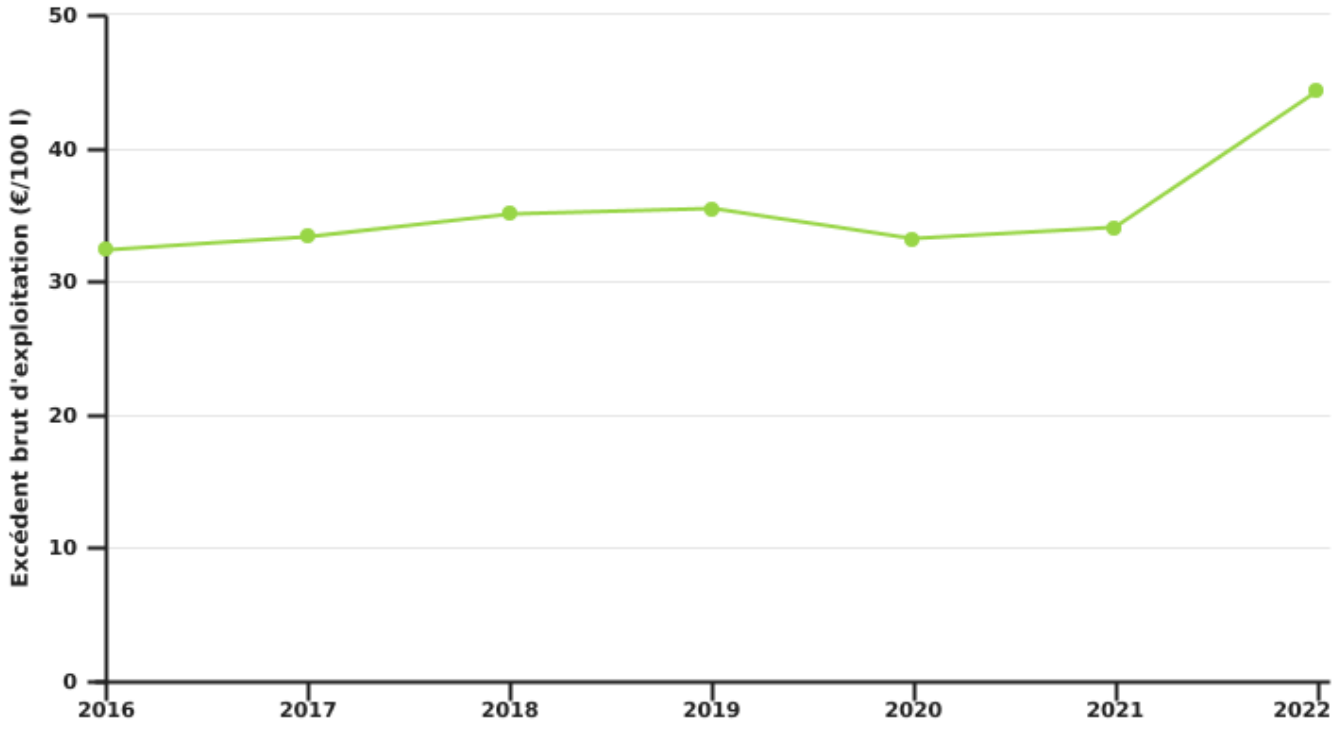

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

En 2022, les revenus de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers sont 60% plus élevé que la moyenne des 5 années précédentes

Le revenu du travail et capital familial, ou revenu agricole, est la différence entre d'une part, la valorisation de l'ensemble des productions de l'exploitation et des autres produits (hormis les produits de nature exceptionnelle : ventes d'avoirs, …) et, d'autre part, l'ensemble des charges réelles (sauf les charges exceptionnelles). Ce montant sert à rémunérer le travail des non-salariés, c'est-à-dire les exploitants eux-mêmes, et le capital investi dans l'exploitation.

Quant au revenu du travail, il est le résultat économique de l'exploitation, après avoir couvert l' ensemble des charges réelles (hors main d'œuvre) et les charges calculées sur les capitaux en propriété engagés par l'exploitant dans l'entreprise (fermages nets sur terres en propriété et intérêts sur capital d'exploitation propre). Dans ce revenu, on suppose que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations. Aucune distinction n'est faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le fait d'être ou non propriétaire et ni entre le travail non salarié et le travail salarié. Le revenu agricole est plus pertinent lorsque l'on parle de la gestion individuelle de l'exploitation tandis que le revenu du travail permet de

placer les exploitations dans un référentiel commun de comparaison. Le revenu du travail facilite la comparaison entre exploitations (locataires ou propriétaires) et au fil du temps (pas d'impact des intérêts fluctuants).

En 2022, le revenu agricole monte à une valeur de 36,1 €/100 l de lait, tandis que le revenu du travail s'établit à 32,7 €/100 l de lait. Tant pour le revenu agricole que pour le revenu du travail, l'année 2022 est très nettement supérieure aux années précédentes. L'augmentation du revenu agricole est de près de 140% par rapport au revenu agricole moyen des cinq années précédentes. Par ailleurs, la différence entre l'excédent brut et le revenu agricole après avoir diminué pendant plusieurs années a légèrement augmenté en 2022. En effet, les bons prix de 2022 ont permis plusieurs investissements augmentant ainsi l'amortissement calculé et ainsi la différence entre les deux résultats de rentabilité.

Calcul des revenus en 2022

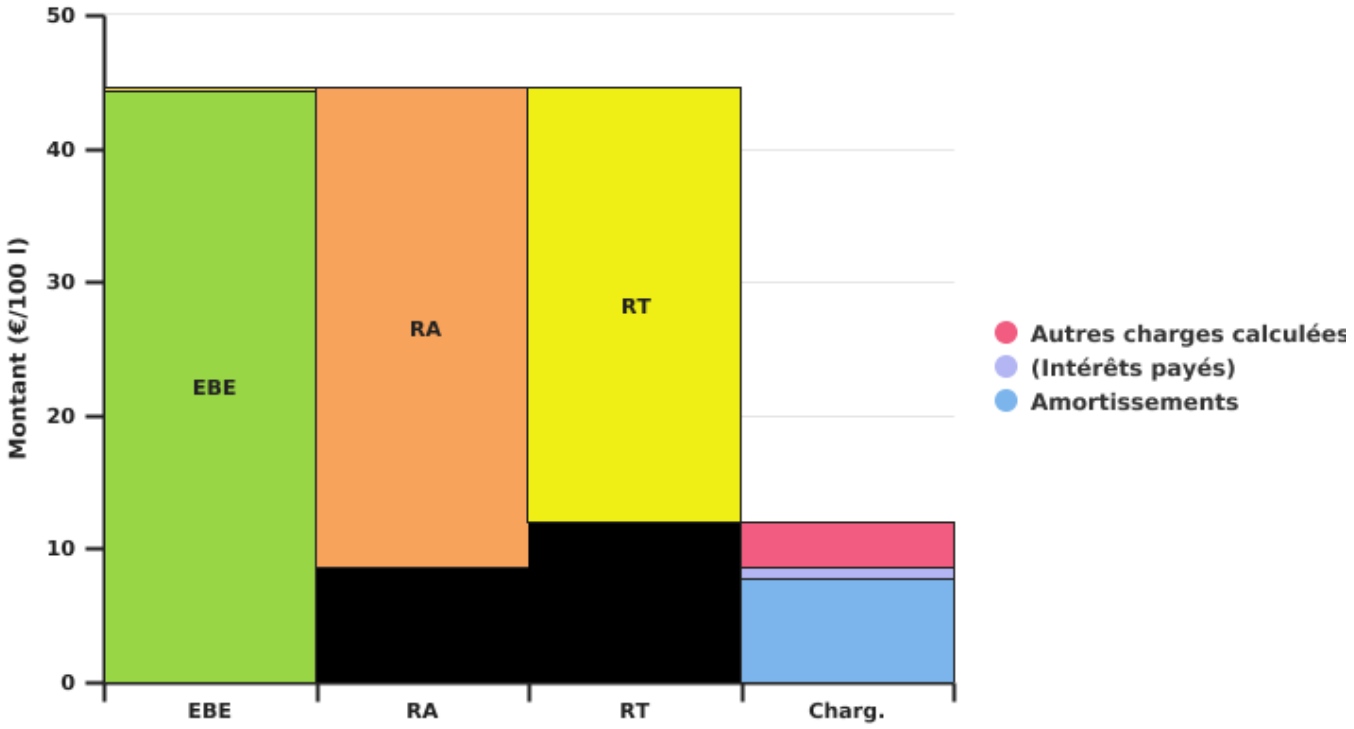

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

Evolution des revenus de l'exploitation wallonne spécialisée en bovins laitiers par 100 l de lait

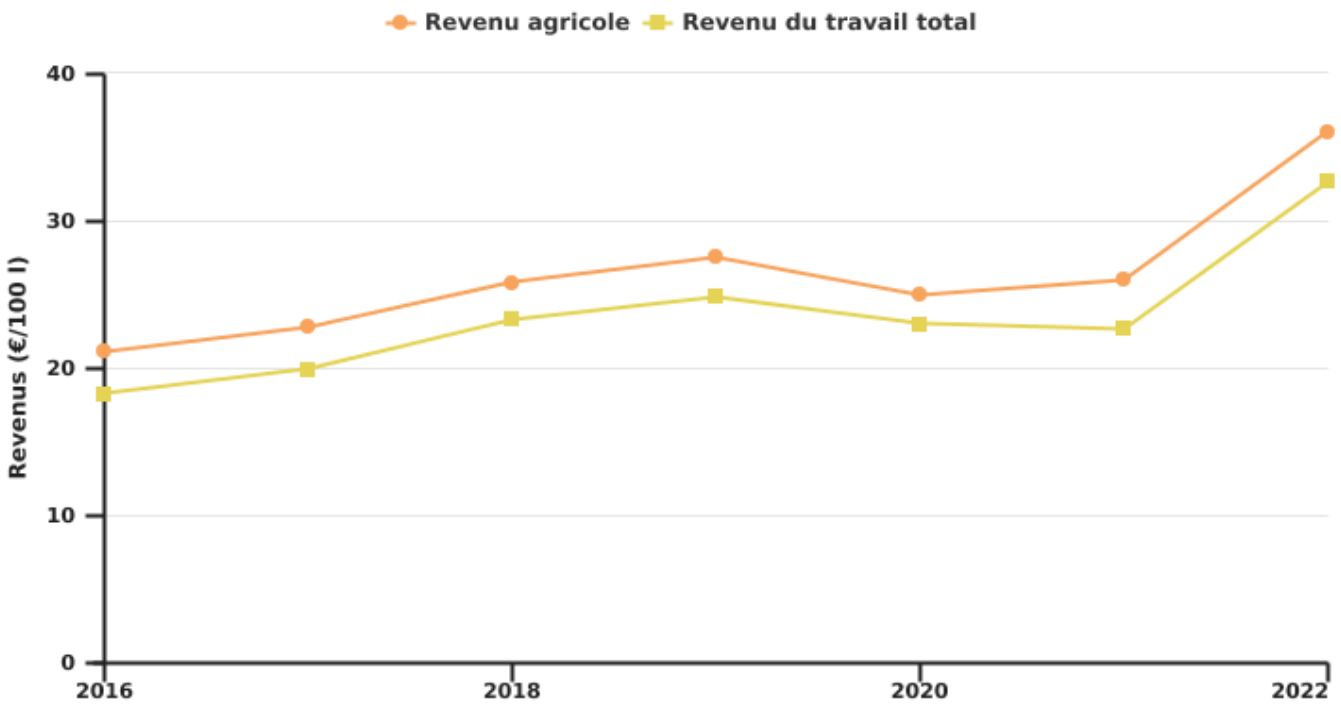

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

- En 2022, en comparaison des autres grandes orientations technico-économiques, c'est l' exploitation spécialisée en bovins laitiers qui obtient les revenus les plus élevés

Si l'on se penche sur la gestion individuelle de l'exploitation, plus particulièrement sur la main-d'œuvre familiale, le revenu agricole est alors un indicateur pertinent. Sa valeur doit, en principe permettre de rémunérer une unité de main-d'œuvre familiale [UTF] et le capital qu'elle apporte dans l'exploitation.

Il atteint en 2022, pour l'exploitation spécialisée en bovins laitiers, une valeur de 66 895 €/UTF, supérieure aux 63 955 €/UTF obtenus en moyenne par l'exploitation wallonne et surtout bien supérieure à la moyenne des cinq dernières années qui dépasse à peine 41 314 €/UTF.

D'autre part, il est également intéressant de déterminer le revenu du travail par unité de travail total [UT]. Cette valeur indique la capacité de l'exploitation à rémunérer la main-d'œuvre salariée et non salariée et intègre l'évolution de la performance du travail de la main-d'œuvre. Ce revenu correspond à une rémunération brute, les charges sociales doivent encore y être prélevées. Il permet de comparer et de suivre l'évolution de la capacité des exploitations à rémunérer la main-d'œuvre en les plaçant dans des situations comparables (propriétaire ou non et taux d'intérêts fixe).

En 2022, ce revenu du travail atteint, en moyenne, 57 358 €/UT pour l'exploitation spécialisée en bovins laitiers, mieux que la moyenne des cinq années précédentes de 35 407 €/UT.

Evolution des revenus de l'exploitation wallonne spécialisée en bovins laitiers par UT (familiale ou totale)

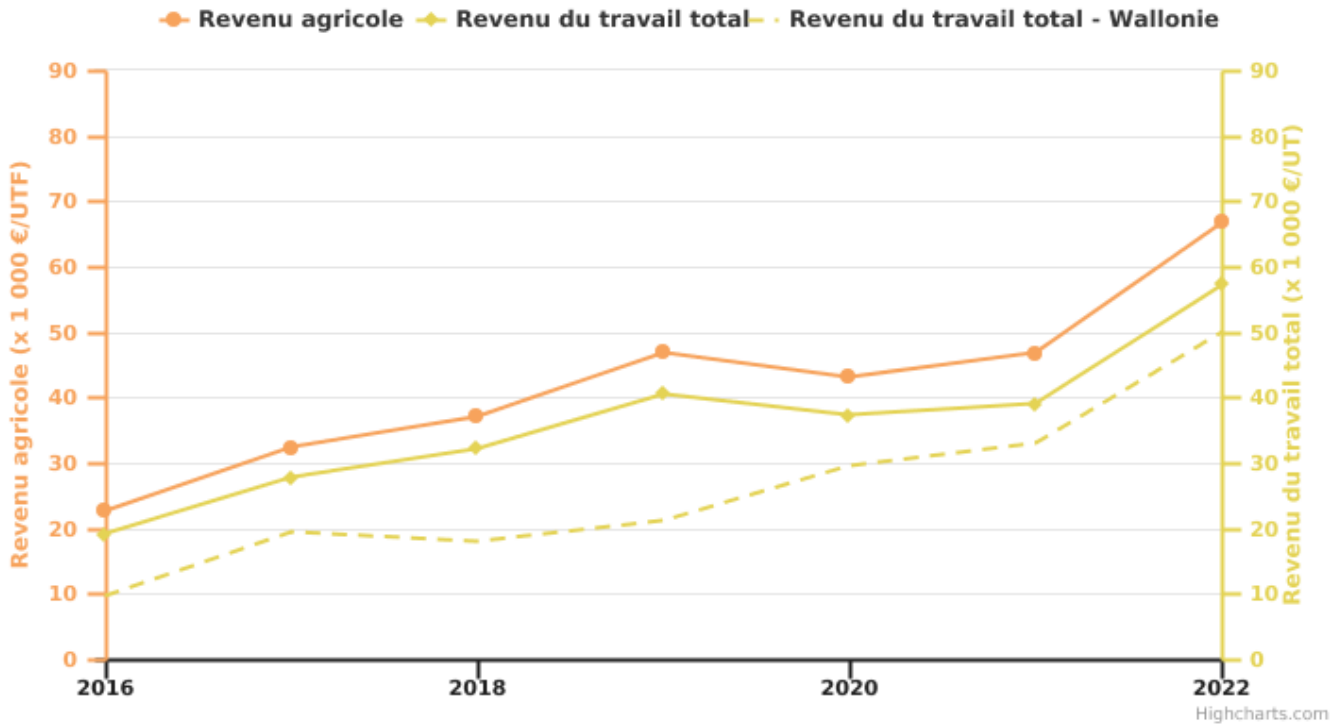

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

En savoir plus ?

Source :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

Image :

Christine Gonay